ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 50750

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des représentants du monde enseignant sur les moyens qui seront affectés à la rentrée 2009 aux établissements de l'enseignement agricole public. Le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public indique en particulier que le ministère de l'agriculture envisagerait de supprimer 200 équivalents temps plein d'agents contractuels d'enseignement national (ACEN) à la prochaine rentrée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions, tant au niveau de l'évolution du nombre d'ACEN que des moyens affectés à l'enseignement agricole.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation toujours plus fine avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, avec leurs réalités. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des ETP en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis, en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » sera-t-il redynamisé par un complément de 132 équivalents temps plein (ETP), entièrement dévolus pour le recrutement et le maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins manifestés au niveau local.

Données clés

Auteur : M. Vincent Descoeur
Circonscription : Cantal (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50750
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE50750

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5223
Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6412